



Ce document provient du site www.documentation.eauetbiodiversite.fr, le site des documents sur l'eau et la biodiversité
Document généré le 14/11/2018 depuis l'adresse <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/000000001619421e09a9ee0d9e423a4>.

Dispositif "Communication, éducation, sensibilisation et participation" (CESP) du plan national d'action relatif aux milieux humides Analyse, évaluation et propositions de renforcement

Par lettre signée en date du 25 janvier 2016, la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a demandé au conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) de mener à bien une mission sur l'analyse et l'évaluation du dispositif de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP) relatif aux milieux humides, en vue de proposer des possibilités de renforcement de ce dispositif dans l'ensemble de ses volets. Les principales recommandations du CGEDD sont : 1.Recommandation au groupe national zones humides et à l'AFB : bâtir une nouvelle stratégie co-construite avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment territoriaux en s'appuyant notamment sur la stratégie nationale pour la biodiversité et ses déclinaisons régionales, afin de développer un véritable engagement interministériel 2.Recommandation au groupe national milieux humides et aux pôles-relais zones humides : favoriser l'identification des publics, la rationalisation des messages et la mutualisation des supports de communication et des manifestations grand public 3.Recommandation à la DEB et à l'AFB : développer les modalités de déclinaison territoriale de la CESP pour une meilleure implication des acteurs et des collectivités locales et territoriales 4.Recommandation à la DEB et à l'AFB : conforter les moyens humains de l'AFB sur le thème des zones humides et reconsidérer les périmètres d'intervention des pôles-relais zones humides en améliorant la coordination de leur fonctionnement sur la base d'un nouveau cahier des charges co-construit 5.Recommandation à l'AFB : renforcer l'offre de formation pour les « professionnels de la formation » notamment dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement ou de l'agronomie 6.Recommandation à la DGALN : clarifier et harmoniser les responsabilités au sein de la direction entre la DEB et la DHUP, ainsi qu'entre les différentes directions du ministère concernées par les zones humides (CGDD, DGPR, etc.) pour une meilleure cohérence des actions nécessaire à l'enrichissement de la stratégie CESP

Auteurs du document : MAKALA Annick, ALLAG-DHUISME Fabienne

Obtenir le document : CGEDD

Diffuseur des métadonnées : Pôle-Relais Mares, Zones Humides Intérieures et Vallées Alluviales

Mots clés : COMMUNICATION, CONVENTION DE RAMSAR, EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE, PARTICIPATION, POLITIQUE PUBLIQUE, SENSIBILISATION DU PUBLIC, ZONE HUMIDE

Date : 2018

Type de ressource : Texte imprimé

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : 3138

Langue : Français

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/dispositif-communication-education-sensibilisation-et-participation-cesp-du-plan-national-d-action-r1>



Le site <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr> est créé et géré par l'OIEau (Office International de l'Eau), avec l'appui de l'AFB (Agence française pour la biodiversité).